



STAGE ACADEMIQUE Collège

**Jeudi 3 décembre 2020 de 9 h à 17 h
au lycée Jean Monnet, 2 place Albert Schweitzer, 67100
Strasbourg (tram C - arrêt Jean Monnet)**

Avec la participation d'**Anne Sophie LEGRAND, secrétaire nationale responsable du secteur Collège**, et de militants académiques du SNES-FSU.

Si le collège a été un peu occulté, l'an passé, par la réforme du lycée, il n'échappe pas à la volonté du Ministre de l'Education Nationale de laisser son empreinte sur le système éducatif. Quart d'heure lecture, 3^e prépa-métiers, cités éducatives, PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés), dispositif « devoirs faits »..., autant de nouveautés dont les contenus ne sont pas toujours clairement définis mais qui ont des incidences sur les conditions de travail des collègues et des élèves. Par ailleurs, l'avenir de l'éducation prioritaire est toujours suspendu, après la publication du rapport Azéma-Mathiot. Enfin, le collège paye le prix fort des suppressions de postes dans le 2nd degré avec des effectifs en hausse dans de nombreuses classes.

Ce stage permettra de faire un état des lieux de la situation au collège et de proposer une réflexion collective face à cette évolution.

Comment s'inscrire ? Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique, syndiqués ou non, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an ; ils donnent droit à autorisation d'absence.

Modalités d'inscription : déposez votre demande d'autorisation d'absence (document joint) auprès de votre chef d'établissement **AU MOINS 1 MOIS AVANT LE STAGE, soit au plus tard le 3 novembre**. Et renvoyez le bulletin d'inscription au SNES-FSU.

Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.

✂ -----

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer au Snes académique **avant le 03.11.20** –13A bd Wilson, 67000 STRASBOURG ou à s3str@snes.edu)

STAGE : « Collège » du 03 décembre 2020

NOM: PRÉNOM:

Adresse personnelle:

Tél.:

Email:

Etablissement:

Syndiqué.e au SNES : OUI NON

Déjeunera à la cantine du lycée : OUI NON (inscription impérative)

NB : Les frais de stage des syndiqués (déplacement, repas à la cantine) sont pris en charge par le SNES. Nous demandons aux participants d'organiser, dans la mesure du possible, des covoiturages pour limiter les frais, ou à défaut de prendre le train (dans ce cas, vous devrez fournir au Snes la photocopie de votre billet de train).

Date/...../..... Signature :